

LES AIDES ET MESURES MOBILISABLES

Recruter, intégrer et maintenir dans l'emploi une personne en situation de handicap

~ ÊTRE ACCOMPAGNÉ.E DANS SON RECRUTEMENT ~

AIDE À L'ALTERNANCE

Favoriser l'embauche en alternance de personnes en situation de handicap

POUR QUI ?

Tout employeur de droit privé

MONTANT

Jusqu'à **3 000€**, en fonction de la durée du contrat

CONDITIONS

- Contrats de plus de 6 mois
- Durée hebdomadaire supérieure à 24h
- Demande déposée au plus tard 6 mois après le début du contrat
- Le/la salarié.e doit toujours faire partie de l'entreprise au moment de la demande

~ ÊTRE ACCOMPAGNÉ.E POUR COMPENSER LE HANDICAP DE SON/SA COLLABORATEUR.ICE ~

AIDE À L'ACCUEIL ET À L'INTÉGRATION (AAI)

Compenser le temps de tutorat supplémentaire lié aux besoins spécifiques de la personne lors de son intégration

POUR QUI ?

Tout employeur d'un.e salarié.e en situation de handicap

MONTANT

Jusqu'à **3 150€**

CONDITIONS

- Contrats de plus de 6 mois, CDD ou CDI
- Accordée sur la base d'un plan d'actions précisant les mesures que l'employeur met en place pour sécuriser la prise de fonctions (tutorat, coaching, temps d'encadrement dédié...)

AIDE À L'ADAPTATION DES SITUATIONS DE TRAVAIL (AST)

Prendre en charge le surcoût des moyens techniques ou humains permettant l'adaptation du poste de travail ou de télétravail

POUR QUI ?

Tout employeur d'un.e salarié.e ou travailleur indépendant en situation de handicap

MONTANT

Montant évalué après analyse de chaque situation dans une logique de stricte compensation du handicap

CONDITIONS

- Contrats de plus de 6 mois, CDD ou CDI
- Avis du médecin du travail nécessaire

Aide cumulable avec les autres aides de l'AGEFIPH et les aides de droit commun

LE GUIDE MÉTODIA DE L'AGEFIPH

Scannez le QR code pour accéder au guide métodia de l'AGEFIPH ou rendez-vous sur www.agefiph.fr et retrouvez toutes les aides, les conditions d'éligibilité et les démarches à suivre.

LES AUTRES DISPOSITIFS MOBILISABLES

POEI

Préparation opérationnelle à l'emploi individuelle

Cofinancer une période de formation, qu'elle soit externe ou sous forme de tutorat, afin de combler l'écart de compétences d'un.e demandeur.se d'emploi avant sa prise de poste

En savoir plus :
urlr.me/Ej4JDg

Pour tout besoin de précision sur les POEI, n'hésitez pas à appeler le 39 95 ou à contacter votre conseiller France Travail

PMSMP

Période de mise en situation en milieu professionnel

- Pour le/la candidat(e) :

Découvrir un métier / confirmer un projet professionnel ou initier une démarche de recrutement.

- Pour l'employeur :

Promouvoir ou faire découvrir ses métiers, sécuriser un futur recrutement au regard de la situation de handicap de la personne.

🕐 **Durée :** 1 à 15 jours

En savoir plus :
https://immersion-facile.beta.gouv.fr/



LE LIEU UNIQUE D'ACCOMPAGNEMENT (LUA)

Une équipe de conseillers France Travail et Cap emploi complémentaire et dédiée vous accompagne pour faciliter et sécuriser les recrutements et les intégrations

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

France Travail

Réalisation : Cap emploi 44 - Edition : Septembre 2026

CAP EMPLOI 44
Handicap, recrutement & maintien

02 40 08 07 07
www.capemploi-44.com